



Union Européenne



Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales



Au service
des peuples
et des nations

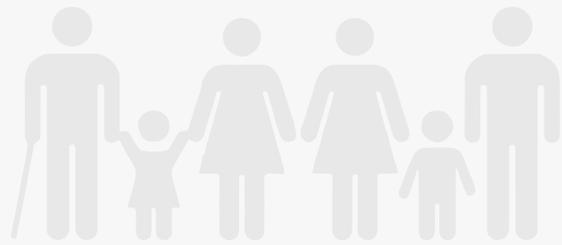
Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Locaux du Développement

CapDeL

Démocratie Participative
et Développement Local

**Recommandations
des acteurs locaux pour la
mise en œuvre du CapDeL**

1



Recommandations des acteurs locaux pour la mise en œuvre du CapDeL

- **Une publication éditée par :** l'Unité de Gestion de Projet du Programme CapDeL, un partenariat entre le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- **Responsable de la publication :** M. Mohamed Dahmani, Directeur National de Projet
- **Contact :** Programme CapDeL – Siège du CENEAP – 98, Route Nationale N°1, Birkhadem, Alger
Tel/Fax : 213 (0) 21 44 91 53 – Email : programmecapdel@gmail.com
- **Mise en page :** Optimum Communication
Tous droits réservés – Reproduction interdite
Alger – Septembre 2017

RESULTATS DES ATELIERS PARTICIPATIFS DE LANCEMENT DU CAPDEL

LES RECOMMANDATIONS DES ACTEURS LOCAUX :

Le CapDeL : « démocratie participative et développement local » est promu par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) et le Programme des Nations Unies pour le Développement, avec l'appui du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et de l'Union Européenne (UE). Il vise, à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux du développement, la promotion d'une gouvernance locale concertée et transparente, le renforcement de la cohésion sociale, et l'émergence d'une économie locale solidaire et diversifiée.



Mohamed DAHMANI
Directeur National du Projet

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE PROJET

« Le présent document de restitution des travaux des Ateliers de lancement du Programme CapDeL : « démocratie participative et développement local », qui se sont tenus au niveau national et au niveau des dix communes pilotes, n'est pas tout à fait un rapport exhaustif d'activités, car il se veut plutôt, être une synthèse des premiers résultats obtenus lors de ces rencontres qui, d'ailleurs, sont seulement inaugurales.

Ces résultats sont non seulement quantitatifs, au regard de la forte participation enregistrée de toutes les franges d'acteurs : institutionnels, associatifs, économiques et « simples » citoyens, mais aussi et surtout qualitatifs, tant chacun d'entre eux a montré une grande disposition à un changement d'attitude envers la chose publique, comme il a fait preuve d'une grande maturité démocratique vis-à-vis des enjeux de la participation citoyenne comme moyen de relever les défis du développement et de la cohésion sociale au niveau local.

Au regard de ces premiers résultats prometteurs, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) se devait, à travers la publication de ce document, de faire partager aux acteurs qui ont participé aux travaux des Ateliers, avec force et engagement, la qualité des discussions et des échanges qu'ils y ont menés, et les processus ambitieux qu'ils promettent d'enclencher au niveau de leurs communes ainsi qu'au niveau national, à travers l'approche modèle du CapDeL. Comme elle se devait, également, de leur reconnaître le mérite, de lui avoir permis, à partir de ce premier exercice de démocratie participative, d'adapter les actions à venir et les outils opératoires à produire, à leurs attentes et aux réalités de leur communes. Ainsi, dès sa première confrontation avec les réalités des territoires locaux, le CapDeL commence déjà à produire du sens et à acquérir de nouvelles perspectives, réalistes et adaptées.

Par ailleurs, convaincue qu'une part importante de la réussite d'un projet tient à la façon dont on relate et on valorise les résultats, l'UGP s'engage à ce que ce document soit le précurseur d'une série d'autres publications qui retraceront, pour chaque étape franchie par le CapDeL, les résultats atteints par les acteurs locaux et la collectivité ; et la manière dont ils ont été atteints. Car, au-delà de la simple communication de résultats à l'opinion publique, nous voulons que l'acte de restitution constitue une halte qui permette à chacun des acteurs de la vie publique de nos communes « modèles » de déceler les faiblesses qu'il aura comblées et les points forts qu'il aura développés et investis, de prendre la mesure de ses nouvelles interactions avec les autres acteurs, et, d'identifier les synergies auxquelles il aura participé à mettre en place et, d'autres encore qui se profilent à l'horizon. En d'autres termes, de prendre conscience du renforcement de ses capacités en tant qu'acteur du développement local ; et de devenir, à terme, pour d'autres acteurs comme lui, dans d'autres communes du territoire national, un « modèle » à suivre. »

CAPDEL : UN PARTENARIAT INNOVANT POUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN ALGÉRIE

Pour la première fois dans le monde arabe, le Gouvernement algérien, à travers le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales*, l'Union Européenne, et les Nations Unies travaillent ensemble sur un programme d'envergure pour la promotion de la démocratie participative et le développement local : le CapDeL.



« le MICL

œuvre actuellement à un projet global de réforme des collectivités territoriales visant une gouvernance locale concertée »

M. NOUREDDINE BEDOUI, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales

« La nouvelle constitution dont s'est doté notre pays et qui a été portée par Son excellence Monsieur le Président de la République, a consacré pour la première fois, l'encouragement par l'Etat de la démocratie participative au niveau des collectivités territoriales. »

« C'est dans le cadre d'une vision politique globale, que le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales œuvre actuellement à un projet global de réforme des collectivités territoriales à travers la définition d'un cadre législatif et réglementaire rénové, visant une gouvernance locale concertée, démocratique et équilibrée, qui passe par l'enracinement de la pratique démocratique, le renforcement du processus de décentralisation, la participation citoyenne accrue, l'exploitation rationnelle, équitable et efficace des ressources, l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et le renforcement du rôle économique des collectivités territoriales, en vue de l'émergence d'une économie locale, solidaire et diversifiée, basée sur une exploitation optimale et raisonnée des potentialités des territoires locaux. »

« A travers le Programme CapDeL, le gouvernement algérien, par le biais de notre département ministériel, réaffirme, de façon claire et déterminée, sa volonté de relever le grand défi du développement local durable, à travers une démarche pragmatique et cohérente et dans un cadre intégré et participatif, qui implique l'ensemble des acteurs locaux : institutions publiques, société civile et acteurs économiques publics et privés. »

« Je vous assure donc, du plus grand intérêt que nous accordons à ce programme, pour lequel nous ne ménagerons aucun effort pour sa réussite et la valorisation de ses résultats, qui seront capitalisés pour que, d'une part les bonnes pratiques et les expériences qu'il aura menées sur les dix communes pilotes soient diffusées et généralisées aux autres communes du territoire national et pour que d'autre part, ces résultats soient investis dans le sens du renforcement de la cohérence entre les politiques locales et les politiques nationales mises en œuvre par les différents secteurs d'activités. »

(*) La présente publication retrace les Ateliers de Lancement, national et locaux du CapDeL, qui se sont déroulés durant la période allant du 16 janvier au 8 avril 2017, période à laquelle le CapDeL est dirigé par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales (MICL). Le MICL devient Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT) le 17 août 2017 (Décret présidentiel n° 17-243).

Le Programme est cofinancé par les trois partenaires : 2,5 millions d'euros par le Gouvernement Algérien, 7,7 millions d'euros par l'Union Européenne, et 170 000 euros par le PNUD.

- **Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales** mène, au nom du Gouvernement Algérien, la mise en œuvre des grandes réformes des collectivités territoriales, au plan de la gouvernance et du développement économique local.
- **Le Ministère des Affaires Étrangères** algérien s'associe au projet comme un partenaire à part entière, afin de faire profiter l'Algérie et ses collectivités territoriales d'expériences réussies de développement local concerté, à travers le monde, pour la construction d'un modèle algérien performant, et de le promouvoir ensuite à l'international.
- **L'Union Européenne** apporte sa connaissance et sa contribution financière, en tant que promotrice du développement territorial comme vecteur clé d'une bonne gouvernance, et celle des territoires de ses Etats membres dans la mise en œuvre des politiques territoriales.
- **Le Programme des Nations Unies pour le Développement** apporte une expérience de plusieurs décennies dans l'appui au développement local à travers le monde, et à la mise en œuvre des politiques publiques en Algérie.



M. ALI MOKRANI, Directeur, Directeur de la Coopération avec l'Union Européenne et les Institutions Européennes, Direction Générale Europe (MAE)

« Le Ministère des Affaires Etrangères, en sa qualité de Coordonnateur national de la Coopération avec l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies, se félicite du lancement du Programme d'appui à la Démocratie Participative et au Développement Local (CapDeL) dans le cadre d'une coopération triangulaire entre l'Algérie, le partenaire européen et le système onusien, à travers le PNUD.

Ce programme, le premier du genre dans la région méditerranéenne, vient témoigner de la volonté de l'Algérie de développer et d'élargir le spectre de sa coopération avec l'Union Européenne et les Institutions des Nations Unies à un domaine relatif à l'approche participative et au développement des territoires en Algérie.

Le Ministère des Affaires Etrangères est convaincu qu'il s'agit d'une première expérience à travers laquelle l'Algérie, l'Union Européenne et l'ONU auront l'opportunité d'échanger leurs stratégies en la matière et de s'enrichir mutuellement.

Ce programme vient s'ajouter aux nombreux projets lancés, et en cours de montage, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Association et de la Politique Européenne de Voisinage révisée ainsi qu'au titre des programmes du PNUD ayant trait au volet de la gouvernance et à l'accompagnement des efforts du Gouvernement algérien visant le développement inclusif et harmonieux du pays en s'inspirant des bonnes pratiques internationales. »



S.E.M. JOHN O'ROURKE, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne en Algérie,

« En mai 2013, la communication de la Commission Européenne *«Accorder une autonomie accrue aux autorités locales pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement»* reconnaissait que, à l'instar des nombreuses expériences vécues en Europe depuis les années 1940, les politiques et les programmes gérés de manière centralisée et du sommet vers la base ne peuvent résoudre à eux seuls les questions complexes liées au développement durable et à la lutte contre la pauvreté. Les acteurs publics et privés ont un rôle à jouer à cet égard, en particulier

au niveau local. La question principale qui revenait dans la plupart des programmes de développement européens était la suivante: comment faire des territoires les acteurs de leur développement et non un réceptacle passif de l'aide octroyée par l'Etat?

Cette valorisation de la dimension territoriale implique que le développement local n'est pas uniquement une accumulation de micro-initiatives, mais un moyen d'intégrer différentes politiques et programmes à l'échelon local, permettant de dégager des synergies, améliorer la coordination et approfondir la gouvernance en impliquant les collectivités locales, les citoyens, les services publics, le secteur privé et les autres acteurs locaux dans la formulation et la provision de services. »

«J'espère que cette mise en exergue des acteurs territoriaux et notamment des collectivités locales comme moteurs de la dynamisation des territoires, qui sous-tend le programme CapDeL, deviendra un repère permanent de l'ensemble de la coopération bilatérale entre l'Union européenne et l'Algérie»



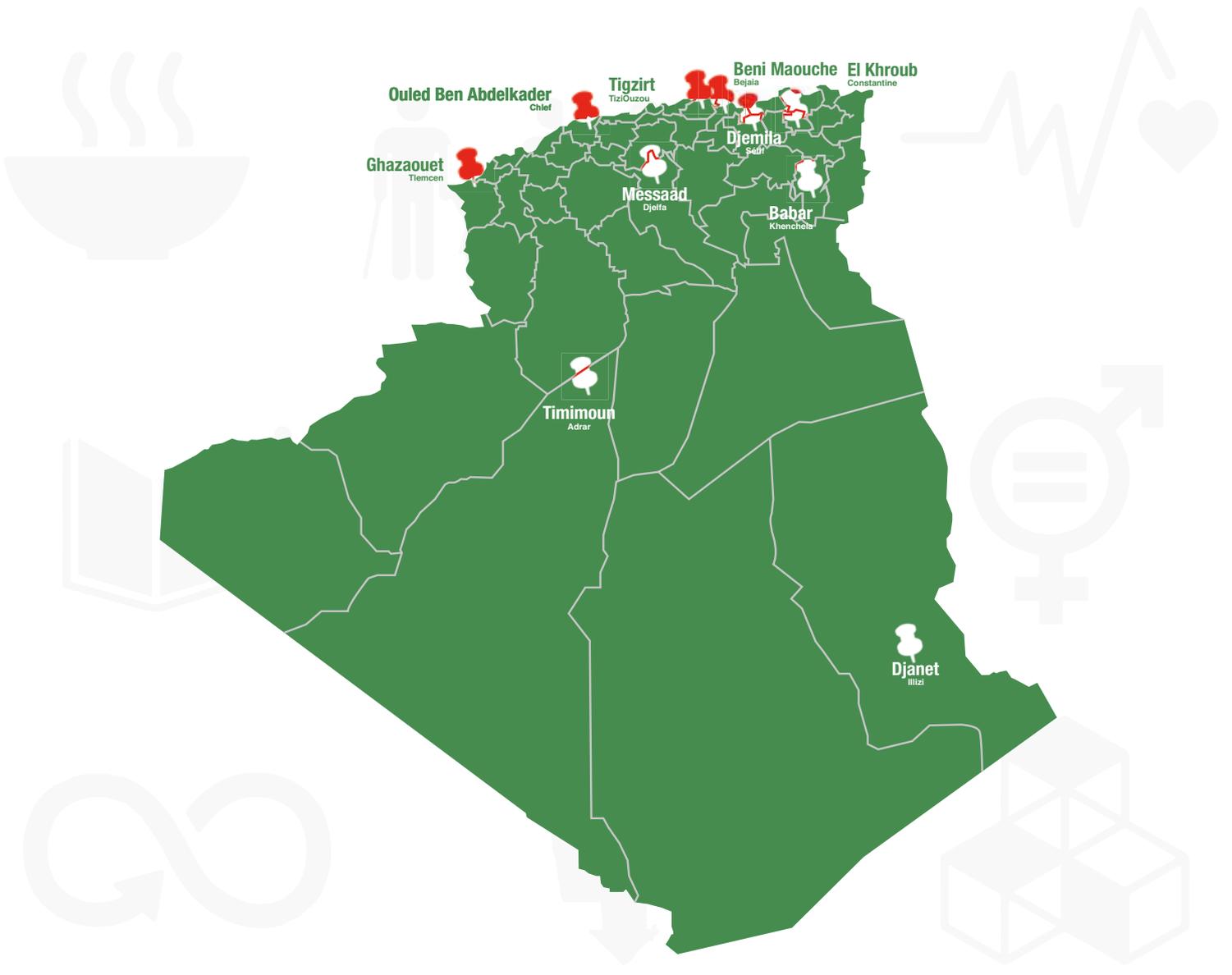
M. ERIC OVERVEST, Représentant Résident du PNUD en Algérie

« A travers ce programme, le PNUD soutient la volonté du Gouvernement d'avancer vers une stratégie nationale de développement local et de renforcer la démocratie participative. Pour ce faire le PNUD appuie le Gouvernement et notamment le Ministère de

l'Intérieur et des Collectivités Locales dans cette dynamique complexe dans laquelle la relation entre les niveaux local, wilaya et national doit bénéficier d'espaces institutionnalisés d'expression, de dialogue et d'action reconnus, organisés et innovateurs.

Ce programme, dans sa philosophie, vient en harmonie avec la vision et la volonté du gouvernement algérien d'assumer le défi majeur de la diversification économique et de la démocratie participative dans la gestion des collectivités locales, consacrée par la Constitution de 2016.

Il s'agit donc, à l'échelle de ces communes, de décliner cette volonté de façon pragmatique et cohérente avec un cadre qui facilite la gestion intégrée et participative des acteurs publics, de la société civile et du secteur privé pour le développement local. Cela passe indéniablement par le renforcement des capacités des institutions et les capacités pour la mise en œuvre du développement local, l'amélioration des systèmes de planification stratégique locale et de fonctionnement de services de base avec les différents niveaux de gouvernance, et la promotion de son capital humain en citoyenneté active capable de contribuer pleinement au développement local. »



Signature du Document de Projet entre le MICL et le PNUD

Juin 2016

Signature accord CapDeL entre l'Union Européenne et le PNUD

Novembre 2016

Lancement national du Programme

Janvier 2017

Lancement des diagnostics territoriaux participatifs

Février 2017

Lancement des diagnostics territoriaux participatifs

Mars-Avril 2017

Ateliers de lancement locaux

Préparation des mécanismes et outils de gouvernance, planification et formations

Mai-Aout 2017

Ateliers de restitution des diagnostics et constitution des Comités Locaux Délégués du CapDeL

Octobre 2017

Elections communales

Novembre 2017



LES ACTEURS LOCAUX DU DÉVELOPPEMENT

Les acteurs locaux sont ceux qui agissent sur leur territoire pour changer leur commune et améliorer les conditions de vie des citoyens. En tout, sur les dix ateliers locaux de lancement, environ 2000 d'entre eux ont porté la voix des citoyens et défendu leur vision. Qui sont-ils ?



LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES sont les investisseurs privés capables de financer la réalisation, en coordination avec les autorités locales et nationales et à travers leurs investissements privés, de la vision concertée du développement économique local qui émergera de la planification promue par le CapDeL. C'est pourquoi ils doivent nécessairement participer à la définition de cette vision. Petites et moyennes entreprises, coopératives, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans, commerçants ou acteurs du tourisme, ils doivent contribuer et adhérer à la vision du futur de leur commune, pour que tous les efforts, publics et privés, aillent dans le même sens : faire de cette vision une réalité.



LES ÉLUS LOCAUX sont les leaders du CapDeL, en coordination avec l'administration locale. Ce sont eux qui intègrent les autres acteurs locaux (société civile, opérateurs économiques, citoyens) dans la gestion de leur commune, à commencer par la planification, qui fera émerger, dans le cadre du CapDeL, une vision concertée du futur de cette commune. Leurs capacités seront renforcées pour qu'ils deviennent les promoteurs et les moteurs de la démocratie participative et du développement local, en partageant leur pouvoir de décision avec les populations, pour renforcer la confiance mutuelle entre administration locale et citoyens. Un rôle particulier, et un plan spécifique de renforcement des capacités, sont dédiés aux femmes élues.

LES CITOYENS, PARTICULIÈREMENT LES JEUNES ET LES FEMMES, organisés ou non, participent directement à la gouvernance concertée installée par le CapDeL. En leur nom propre, ils viennent s'informer sur la gestion des affaires locales, partager leurs demandes et leurs opinions, et apporter leur expertise personnelle et leur vision du développement local, et souvent celle de leur entourage.

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE sont les premières bénéficiaires du CapDeL, qui vise à renforcer leur représentativité, notamment leurs liens avec leurs populations cibles, et leurs capacités, c'est-à-dire à la fois leur expertise dans leur domaine d'action, leurs aptitudes à gérer leur organisation et les projets qu'elles mènent, et la coordination de leurs actions avec les processus et acteurs du développement local. A travers le CapDeL, elles participeront activement, et sur la base d'une véritable vision stratégique du développement local, dans la gestion des affaires de leurs communes. Associations, Comités de Quartier, Universités, Instituts, et autres « OSC » défendent au sein de la gouvernance concertée, les intérêts de différentes parties de la population, et apportent leur expertise et leur expérience sur leur domaine d'action.



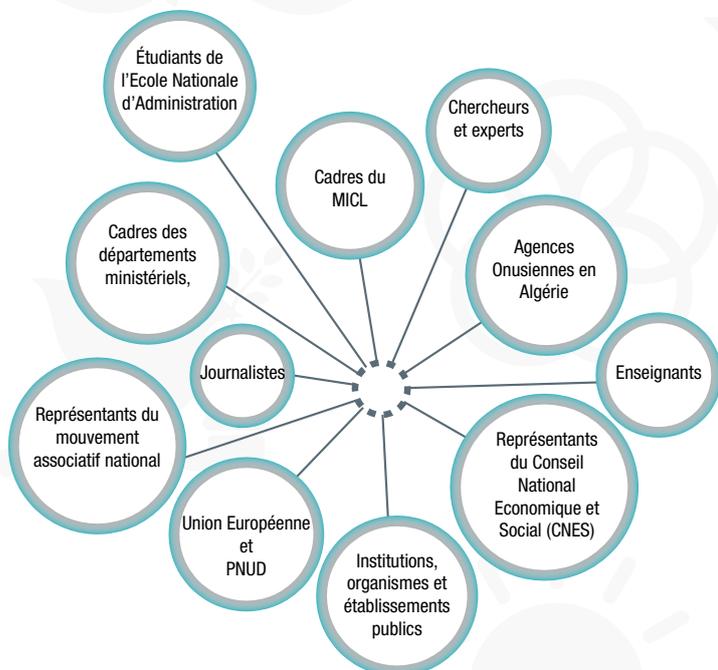


L'ATELIER NATIONAL DE LANCEMENT DU CAPDEL

Le lundi, 16 janvier 2017, s'est tenu, au Centre International des Conférences « Abdelatif Rahal » d'Alger, l'Atelier National de lancement du Programme CapDel.

L'Atelier a été rehaussé par la présence de Monsieur Hocine Maazouz, Secrétaire Général du ministère l'Intérieur et des Collectivités Locales, représentant du Ministre, Monsieur Noureddine Bedoui, de Messieurs Ali Mokrani et Belkacem Belgaïd, respectivement Directeur de la Coopération avec l'Union Européenne et les Institutions Européennes et Directeur des Affaires Economiques et Financières Internationales, représentants du ministère des Affaires étrangères, de S.E. Monsieur John O'Rourke, Ambassadeur, Chef de la Délégation Européenne en Algérie ainsi que de celle de Monsieur Eric Overvest, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Algérie et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement. Etaient présents à cet Atelier, les Présidents des Assemblées Populaires Communales des dix communes pilotes, les Présidents des Assemblées Populaires des wilayas concernées, accompagnés des Directeurs de l'Administration Locale.

Ont également participés aux travaux de l'Atelier



Les travaux de l'atelier ont été ouverts par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales qui a prononcé le Discours de Monsieur le Ministre. Ont suivi, dans cet ordre, les allocutions du Directeur de la Coopération avec l'Union Européenne et les Institutions Européennes (MAE), de S.E.M. l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne en Algérie et du Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

«Le CapDel : éléments clés»

A la reprise de la deuxième séance le DNP, M. Mohamed Dahmani, a présenté le projet à l'assistance en mettant notamment en exergue ses objectifs stratégiques et les objectifs particuliers de chacune des quatre composantes, à savoir :

La démocratie participative : l'implication des acteurs locaux dans le développement local en s'appuyant sur la gestion participative ;

Le service public : la modernisation et la simplification des services publics au niveau communal;

L'économie locale : le renforcement de la planification stratégique communale notamment en vue de créer des emplois et des revenus durables;

La gestion des risques et catastrophes : l'implication de la société civile, aux côtés des autorités locales, dans la gestion des risques et des catastrophes.

Cette première communication a été suivie d'une présentation faite par M. Aberrazak Bendali-Hacine, expert au Centre National d'Etudes et d'Analyse pour la Population et le Développement (CENEAP), portant sur la méthodologie d'élaboration des diagnostics territoriaux participatifs que le CENEAP a la charge d'élaborer au niveau de chacune des dix communes pilotes.



Boîte à bonnes pratiques

« l'exemple de Ballyhoura, présenté par S.E.M. l'Ambassadeur de l'UE durant l'atelier de lancement »

Ballyhoura, un territoire rural irlandais faisant face à un déclin de son industrie agricole et de ses structures fermières a mis en place, avec l'impulsion des programmes européens, un partenariat large où les autorités locales jouaient un rôle moteur. L'expérience a mis du temps à prendre, une méfiance réciproque et un manque d'habitude de travailler ensemble caractérisant les premiers échanges entre tous les partenaires du développement local, qu'ils soient publics, privés, citoyens ou agriculteurs. Finalement, suite à cette période d'apprentissage et la mise en œuvre de nombreuses initiatives conjointes et intégrées, l'initiative est devenue un succès. Le programme de développement local en résultant a permis le développement du tourisme, la diversification agricole, l'amélioration du taux de survie des petites et moyennes entreprises de la région, l'élaboration d'un plan de développement d'une industrie de service informatique locale, la mise en place de services à destination des enfants et des femmes, permettant à ces dernières de jouer un rôle accru dans le développement économique local.

Enfin, le plan d'action de Ballyhoura intégrait un objectif particulièrement important : l'amélioration de la qualité de vie des résidents, en encourageant des initiatives ayant trait à la jeunesse, à la culture, à l'innovation sociale, reposant sur un réseau de bénévoles issus de la société civile, impliqués très activement dans les structures de développement locales mises en place. Dans ce cas spécifique, cette amélioration du cadre de vie a permis d'endiguer l'exode rural dans la région, notamment chez les jeunes.



Une troisième et dernière communication a été présentée par Madame Farida Kebri, Analyste au PNUD, Chargée du portefeuille Gouvernance et responsable du Programme CapDeL, portant sur l'approche territoriale du développement local selon les standards des Nations Unies, qui sont le fruit d'expériences, menées depuis une quinzaine d'années avec l'appui du PNUD, par une vingtaine de pays dans le monde, et de l'expertise des réseaux de partenaires gouvernementaux, nationaux et locaux, du PNUD.

Suite à ces trois communications, un débat, modéré et animé par Mme. Kebri et le DNP, a été engagé avec les participants. Elus, représentants du mouvement associatif, cadres de l'Etat, experts et étudiants se sont exprimés sur les objectifs du projet, les contraintes vécues au niveau local, notamment communal, et ont posé bon nombre de questions sur le déroulement du projet, les activités qui seront menées au niveau local ainsi que les modes de son suivi et de son évaluation.

Tous les éclaircissements nécessaires ont été apportés par les animateurs du débat qui ont pris note des recommandations pour les intégrer au plan annuel d'activités et dans la mise en œuvre du Programme en général. Cette occasion a été saisie par le DNP pour rappeler l'ensemble des mesures déjà prises par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales en matière d'amélioration du service public local, ainsi que les grands chantiers de réforme des collectivités locales qui sont en cours sous l'autorité de Monsieur le Ministre, et que le CapDeL va accompagner, consolider et en approfondir les modalités de mise en œuvre au niveau des communes pilotes.

Il est ressorti de ces débats, le grand intérêt porté par les élus locaux au Programme CapDeL, ainsi que celui des représentants des départements ministériels engagés dans des projets de coopération avec l'Union Européenne, notamment pour un croisement et un échange d'expériences entre les différents projets.

Cet Atelier national de lancement du Programme CapDeL a non seulement permis de clarifier aux élus et cadres locaux des communes pilotes et de leurs wilayas respectives, ainsi qu'aux acteurs nationaux du développement, les objectifs stratégiques et les contenus du projet, mais, également et surtout, de montrer à l'opinion publique, nationale et internationale, à travers l'approche pilote, pragmatique et réaliste, du CapDeL et l'engagement de ses partenaires internationaux, et, grâce à la large couverture médiatique de cette manifestation inaugurale par la presse écrite, radios et télévisions nationales, relayée par les réseaux sociaux, l'importance stratégique du projet politique porté par les pouvoirs publics et conduit par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, de renforcement du processus de décentralisation en Algérie par la promotion de la participation citoyenne et du concours de la société civile dans la gestion des affaires de la collectivité de base, au service d'une gouvernance concertée et pour un développement local durable et intégré.

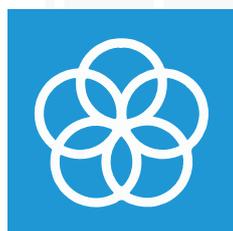


LES ATELIERS LOCAUX DE LANCEMENT:

PRÉSENTER LE PROGRAMME ET L'ADAPTER AUX ATTENTES ET AUX RÉALITÉS LOCALES



Moins d'un mois après l'atelier national de lancement, des ateliers locaux ont été organisés dans les dix communes-modèles, conjointement par les autorités locales (APC, Dairas et Wilayas) et le MICL, avec l'appui du PNUD. Leur objectif était d'identifier les acteurs clés du développement local des communes pilotes, et d'organiser une première rencontre par commune, en présence des partenaires nationaux et locaux, pour présenter le Programme, intégrer l'existant et la vision des acteurs, et lancer la dynamique participative. Les ateliers se sont tenus en arabe, et ont mêlé allocutions des autorités et des partenaires, présentations et dynamiques participatives.

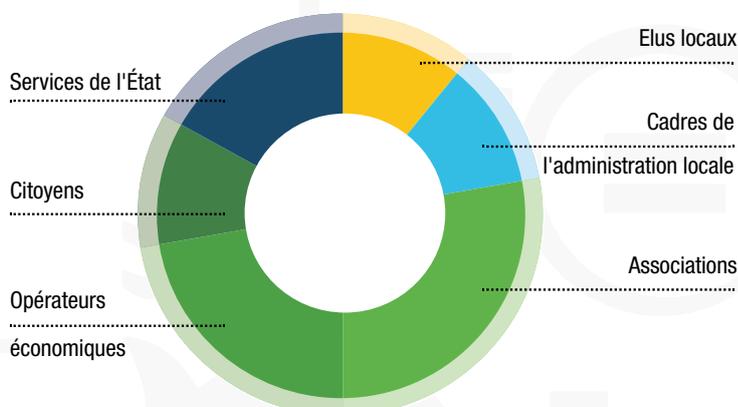


LES ACTEURS LOCAUX PARTICIPANTS

La participation, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs, a largement dépassé les espérances, et ce dans toutes les communes pilotes. Le leadership des APC, qui ont mené dans certaines villes de véritables campagnes de sensibilisation et d'invitations massives, et l'appui actif des wilayas, daïras, et les Directions de l'Administration Locale (DAL), ont permis une participation massive: entre 150 et 300 personnes par commune, avec une moyenne de 200 personnes). Elus et cadres locaux, associations, opérateurs économiques (agriculteurs, pêcheurs, coopératives, entrepreneurs et producteurs, chambres de commerce, etc.), et même « simples citoyens », comme ils se sont définis eux-mêmes (directrices d'écoles, médecins, étudiantes, architectes, artistes, sportifs, etc.), ont non seulement assisté aux présentations, mais ont activement participé aux débats. Les moyennes des participants femmes (25%) et jeunes (20%) sont correctes, mais elles devraient s'améliorer au fur et à mesure que l'action du Programme met un accent particulier sur ces catégories. Il est important de noter que les interventions, aussi bien en plénière que dans les ateliers, se sont, sauf exceptions, déroulées de manière paritaire. La moitié des interventions environ ont été réalisées par des femmes, et un tiers environ par des jeunes.

Cette représentativité du tissu politique, social et économique local s'est poursuivie au-delà de l'ouverture officielle par les autorités et les partenaires du projet. Entre 60 et 80% des participants, suivant les communes, sont restés pour écouter les présentations et participer au débat. L'attitude de la grande majorité des participants pendant les présentations (prises de notes, réactions et brefs échanges spontanés), et les questions posées lors du débat, ont montré un véritable intérêt, et une volonté de participer activement. Le contenu et la forme des interventions durant le débat, souvent passionnées et constructives mais rarement consensuelles ou formelles, ont montré que les ateliers ont rassemblé un éventail représentatif des acteurs du développement de la commune, organisés ou non, et non uniquement les associations et opérateurs économiques proches des autorités locales. Cette information est déterminante, car elle jette les bases d'une légitimité solide du CapDeL au niveau local, d'une appropriation forte du Programme par les populations, et d'une véritable dynamique de démocratie participative.

Acteurs locaux participants





LES SÉANCES D'OUVERTURE :

LEADERSHIP LOCAL ET APPUI NATIONAL



La démocratie participative véhiculée par le programme CapDeL est justement destinée aux jeunes, aux générations futures, parce que tout ce que nous entreprenons aujourd'hui s'inscrit dans une vision d'avenir

les prochaines années avec le CapDeL, et l'accompagnera en faisant évoluer le cadre conceptuel et légal, et les dynamiques de l'appui national au développement local.



Le ou la représentante du MAE a souligné la place du Programme dans la politique étrangère de l'Algérie, et en particulier dans les relations avec l'Union Européenne. Cette dimension internationale du CapDeL tient à la fois à la volonté de s'inspirer de bonnes pratiques de démocratie participative et de développement local pour construire un modèle algérien, et à la perspective de promouvoir un modèle propre à l'Algérie à l'international.

La représentante de la Délégation de l'Union Européenne en Algérie est intervenue dans la session d'ouverture chaque fois qu'il lui a été possible d'être présente. Son discours lui a permis de faire connaître aux acteurs locaux l'appui de l'Union Européenne au Programme, et les relations entre l'UE et l'Algérie en général, et de partager l'expérience des communes et territoires européens et des politiques européennes en matière de développement local.



Abdelhamid Aberkane, P/APC d'El Khroub

de leur discours officiel une tribune pour présenter leur vision du développement local et du CapDeL, et en tracer les lignes prioritaires selon leur institution.



Les discours des autorités locales étaient suivis d'un discours du représentant du Ministère de l'Intérieur, lisant une communication du Ministre lui-même. Parmi les représentants et représentantes du Ministère, en plus de Madame la Directrice de la Gouvernance Locale à la DGCL, Madame Fatiha Hamrit, se trouvaient des sous-directeurs et sous-directrices de la DGCL ayant un poste de décision directement lié au CapDeL. Cinq femmes et cinq hommes, jeunes et nouvellement promus, ont montré que le CapDeL est une priorité du Ministère, et que le renforcement des capacités au niveau national se conduit en parallèle aux efforts locaux dans ce sens. Cette nouvelle génération de cadres supérieurs du Ministère évoluera donc dans



En tant qu'hôtes, les P/APC ont délivré le premier message, pour accueillir les participants et partenaires, mais surtout pour offrir leur propre vision du développement de leur commune, et leur perception de l'apport du CapDeL à celle-ci. Ces discours, loin d'être seulement formels, ont été l'occasion pour les élus de dresser un bilan du développement local et des potentialités de leur commune, et d'exprimer avec force leurs attentes concernant le CapDeL, y compris en donnant des orientations politiques aux processus que le Programme viendra lancer ou renforcer.



Les Walis ont participé en personne à l'organisation et au déroulement des ateliers de lancement. Cela montre l'importance accordée par la plus haute autorité du niveau wilayal pour le Programme, et promet un appui déterminant de la part de ce niveau de gouvernance qui joue un rôle prépondérant dans le développement local. Les walis, tout comme les P/APC, ont fait

LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME CAPDEL

La présentation du programme CapDeL lors des différents Ateliers locaux a été assurée par le DNP Mohamed Dahmani, au moyen d'un diaporama dans les deux langues, en arabe et en français.

Au cours d'une première partie introductive, le CapDeL est présenté d'une manière synthétique par le DNP comme étant une approche pilote intégrée qui vise à asseoir au niveau local une gouvernance concertée et transparente, attentive aux besoins et attentes des citoyens. Cette approche, qui procède par le renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment les jeunes et les femmes, en vue d'améliorer leur participation dans la planification et la mise en œuvre des politiques locales, sera testée au niveau des dix communes pilotes, pour faire remonter au niveau central les leçons apprises et les bonnes pratiques, pour les généraliser à l'ensemble des communes du territoire national.

Lors de cette partie introductive, le DNP a insisté sur le fait que le CapDeL ne considère pas la « démocratie participative » comme une fin en soi, mais comme un outil essentiel pour réaliser le développement local durable ; et, que la gouvernance locale concertée qui en découle ne se suffit pas à elle-même car elle devra être articulée avec les politiques de l'Etat, grâce à une coordination entre le niveau communal et les niveaux wilaya et central, en relation avec tous les secteurs représentés par les services déconcentrés, au niveau de la Daïra et de la Wilaya.

Dans une seconde partie, chacune des quatre composantes du programme a été explicitée à travers ses objectifs stratégiques, ainsi qu'un éventail d'actions et d'activités qui seront réalisées pour les atteindre et qui participeront au renforcement des capacités des différents acteurs locaux qui y sont impliqués, grâce à des formations par l'action (Learning by doing) ou par la mise en œuvre de projets conjoints entre autorités locales et société civile.

Nous rapportons ci-après, de manière très synthétique, l'ossature de la présentation pour chacune des composantes.

« Le CapDeL ne considère pas la « démocratie participative » comme une fin en soi, mais comme un outil essentiel pour réaliser le développement local durable »



1 La composante « démocratie participative » a pour objectif stratégique d'asseoir au niveau des communes pilotes un modèle de gouvernance participatif et de diffusion de bonnes pratiques. Ce modèle de gouvernance, qui assurera une plus grande implication de la société civile, en tant que partenaire dans des projets de développement local, mettra en place de nouveaux mécanismes de coopération et de partenariat entre les différents acteurs, renforçant et consolidant ainsi la confiance mutuelle entre eux et la cohésion sociale au niveau de la commune.

La participation des acteurs de la société civile à la gestion des affaires publiques locales s'exercera tout au long du processus de gouvernance : le diagnostic territorial participatif, la planification stratégique, la définition des priorités de développement, la conduite du projet local, la gestion des services publics et le suivi et l'évaluation des programmes de développement local.

La collectivité et les acteurs de la société civile élaboreront ensemble, de façon concertée, une « charte communale de la participation citoyenne » qui définira l'étendue, les formes et les mécanismes de la participation des citoyens ainsi que les modes de représentation de la société civile.

2 La composante « service public » a pour objectif stratégique de faciliter l'accès des citoyens à des services publics communaux de qualité. Il s'agira, dans ce cadre, de moderniser et simplifier les services administratifs en mettant en place un guichet unique du service public communal, de développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour simplifier les procédures administratives, et de promouvoir la coopération intercommunale pour développer les complémentarités de service public au niveau territorial, renforcer les synergies dans l'action et réaliser des économies d'échelle. Le DNP ne manquera pas de rappeler qu'à travers cette composante

du programme, l'action du CapDeL vient appuyer le projet de modernisation de l'administration locale porté par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, en assurant un accompagnement, d'une part à l'administration pour qu'elle puisse répondre au mieux aux besoins des citoyens et de manière durable, et d'autre part à la société civile pour qu'elle appuie au mieux l'administration dans les prestations de service public.

3 La composante « développement économique local » a pour objectif stratégique de concourir à l'émergence d'une économie locale solidaire et diversifiée, créatrice d'emplois et de revenus durables. Cet objectif ne pourra être réalisé que grâce à la réhabilitation et au renforcement de la fonction de planification stratégique locale, permettant aux communes de passer d'une logique passive d'assistance et de consommation budgétaire à une logique active de création de richesses et de revenus durables.

Cette planification concertée passe par la construction d'une vision du développement communal, partagée par les différents acteurs, qui investit le potentiel endogène du territoire de la commune et qui développe toutes les possibilités de coopération avec d'autres territoires pour sa promotion et son développement.

L'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) en 2018, après l'installation des nouvelles assemblées populaires communales qui seront issues des élections locales prévues à la fin de cette année, constituera la première occasion pour les autorités locales, les acteurs économiques, publics et privés, et la société civile, appuyés par le CapDeL, pour s'associer dans la réflexion, pour définir, conjointement, le potentiel économique de leur commune, et les moyens de l'exploiter pleinement ; pour mettre en œuvre des initiatives concrètes qui dynamisent l'économie locale et créent de l'emploi et des revenus durables; pour déceler les champs de partenariat public-privé et entre les entreprises ; pour développer des articulations entre les secteurs économique et de la formation ; et enfin, pourquoi pas, mettre en place un système local d'innovation au service du développement.

4 La composante « gestion des risques et catastrophes » a pour objectif stratégique de renforcer le système national de gestion des risques dans sa dimension locale, afin d'augmenter la résilience des territoires face aux risques environnementaux et d'assurer, par là même, la durabilité des actions de développement. Ce renforcement passe, d'une part par l'intégration de la dimension des risques environnementaux dans la planification stratégique locale et d'autre part, par le



Une longue séance de questions a suivi la présentation du CapDeL

renforcement du rôle de la société civile dans l'accompagnement des autorités locales dans la mise en œuvre des systèmes locaux de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

Enfin, le DNP termine sa présentation en précisant que le CapDeL n'est pas conçu comme un projet ponctuel mais plutôt comme un processus de changement, viable sur le long terme, encadré et accompagné par des mécanismes de durabilité qui assureront son renouvellement de manière autonome ; grâce, entre autres, à la mise en place au niveau communal d'un cadre et de mécanismes pérennes de dialogue et de concertation entre les autorités locales et la société civile ainsi que la formation de formateurs parmi les acteurs locaux, notamment de la société civile.

Le DNP porte également à la connaissance des participants aux Ateliers locaux que le Programme prévoit la mise en œuvre d'une Stratégie de Communication, intégrée dans la communication institutionnelle des trois partenaires (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, PNUD et l'Union Européenne) et garantissant la diffusion et la visibilité des activités réalisées et des résultats obtenus aux niveaux local, national et international.

Cette stratégie de communication servira également, à travers chaque mode de communication que le Programme aura développé, à créer des espaces supplémentaires de participation, de dialogue et de partage, au service des acteurs locaux du CapDeL et aux populations des communes pilotes en général,



pour exprimer et partager leurs avis et propositions sur tout ce qui participe à l'amélioration de leur cadre de vie et au développement de leurs collectivités, et également pour participer, à leur façon, aux côtés de

l'Unité de Gestion du Projet, à diffuser à l'opinion publique, nationale et internationale, les pratiques et les expériences menées dans le cadre du CapDeL.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTICIPATIF

Convaincu que l'on ne peut planifier un développement local durable sans une connaissance de la réalité du territoire,

avec tout ce qu'il recèle comme informations sur les milieux humain, naturel, culturel et artificiel ; et, que la description de cette réalité ne peut émaner d'un acteur unique du territoire, soit-il institutionnel, le CapDeL adopte la démarche participative qui implique l'ensemble des acteurs locaux dans l'élaboration du diagnostic territorial de la commune.

En effet, en plus de la collecte de données à partir de corpus documentaires et cartographiques constitués par les institutions publiques, qui certes alimentent, considérablement, le diagnostic en informations réelles et objectives



L'information présentée dans les diagnostics

Où se situe la ville et d'où vient-elle?

Qui habite cette ville et qu'est ce qui caractérise cette population ?

A quoi ressemble la commune ?

Comment la ville est-elle gérée ?

Quelles opportunités économiques existent dans cette ville ?

A quels services la population a-t-elle accès?

Quelle est la situation environnementale ?

Synthèse et recommandations pour le développement local

- même si elles sont le plus souvent quantitatives- le diagnostic territorial, promu par le CapDeL, s'intéresse tout autant et sinon plus, aux informations qui découlent de la perception des réalités du territoire communal par l'ensemble des acteurs locaux, notamment ceux de la société civile et du secteur économique.

Ainsi, pour la première fois, les citoyens participent à décrire leur ville et leurs vies, pour trouver par la suite les solutions à l'amélioration de leurs conditions d'existence, à travers la planification stratégique participative.

Le Diagnostic territorial, réalisé par un groupe d'experts du CENEAP encadré par l'UGP, a pour objectif de dresser un état des lieux dans les communes-modèles à travers l'analyse de la situation de la gouvernance, de la gestion des services publics, du développement économique et de la gestion des risques environnementaux. Ce diagnostic constituera d'une part, une somme de connaissances objectives de la réalité de la commune et de son territoire qui permettra d'adapter la mise en œuvre du processus pilote CapDeL, de gouvernance et de développement local concertés, au contexte local, et d'autre part, une situation de référence qui permettra, à la fin du programme, en 2020, de mesurer de façon concrète les progrès réalisés grâce au CapDeL.

Il s'agit, dans une première étape, de collecter, auprès des services de l'Etat, au niveau central et wilayal, des collectivités et autres organismes publics, toutes les données relatives au développement socioéconomique de la commune ainsi que l'ensemble des orientations et prescriptions prévues pour elle par les différents

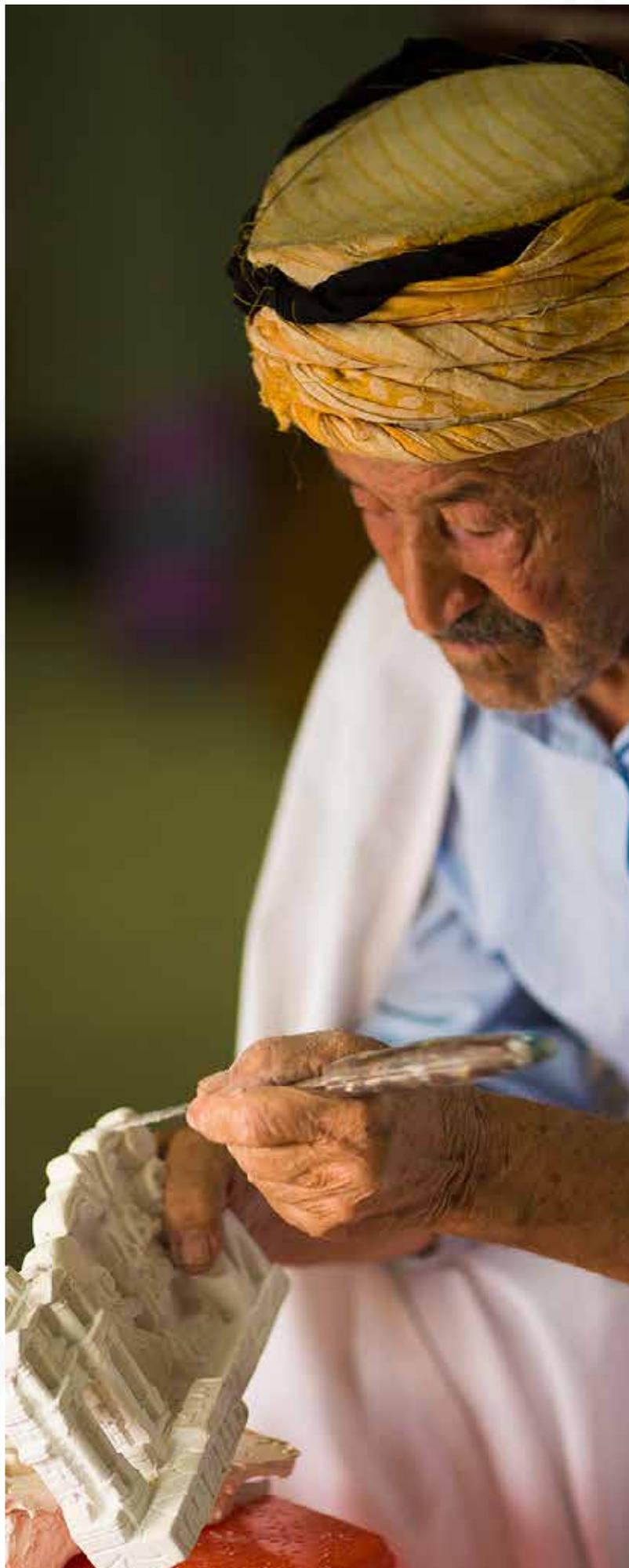
schémas d'aménagement du territoire et les instruments de planification et de gestion urbaine. Ces données sont analysées puis synthétisées pour rendre compte du rôle de la commune dans son aire territoriale, de ses interrelations avec les autres communes, des dynamiques et tendances de son développement urbain et territorial, du niveau et des potentialités de son développement humain et économique, ainsi que du niveau et de la qualité de ses services publics, administratifs, techniques et sociaux, et enfin de sa situation environnementale, notamment la gestion des risques majeurs.

La seconde partie du processus d'élaboration du diagnostic consiste à organiser des groupes de discussion (focus group) avec des représentants du mouvement associatifs, des groupes de jeunes et de femmes et des acteurs économiques qui sont complétées par des entrevues avec les responsables locaux, élus et cadres administratifs. Ainsi, sur la base de supports d'enquête et des canevas d'entretiens préalablement établis,

« Les diagnostics sont la base de tout le CapDeL »

les experts vont connaître, à travers ces rencontres, la perception et l'appréciation des différents acteurs du mode de gouvernance au niveau communal ; du niveau de structuration et de participation de la société civile dans le processus de prise de décision, et de ses relations avec les autorités communales ; de la qualité des services publics ; du niveau de développement socioéconomique ; des potentialités du territoire communal à développer et à investir ; des secteurs stratégiques à développer et des opportunités de création d'emploi ; des risques environnementaux et leur impact sur le développement ; des contraintes spécifiques rencontrées par chaque groupe d'acteurs...

Les diagnostics sont la base de tout le CapDeL, car ils décrivent, à partir de données scientifiques et de la perception des populations, la situation du développement de la commune, son mode de gouvernance et la qualité des services publics qu'elle offre à sa population. Ils sont, dès lors, le premier produit concret du CapDeL et de son approche participative ; car ils permettent d'enclencher la dynamique de participation de tous les acteurs dans la construction d'une vision réaliste et partagée de l'existant, consciente des atouts et des faiblesses du territoire, et des aspirations de chacun. Ensemble, ils auront, par eux-mêmes, dégagé des pistes d'amélioration et des scénarii de développement, franchissant ainsi, le premier pas vers une planification concertée et une gestion conjointe du développement local, ce qui inspirera positivement l'élaboration de Plans Communaux de Développement de nouvelle génération, dès 2018.



LES ATELIERS PARTICIPATIFS

RECOMMANDATIONS DES ACTEURS

Les ateliers participatifs ont constitué la deuxième partie des ateliers de lancement. Une fois assimilés, le cadre politique fixé par les représentants des autorités locales et nationales (Walis, Présidents d'APC et représentants des ministères), le cadre de coopération présenté par le représentant du MAE et les représentants de l'UE et du PNUD, et le contenu, présenté par le Directeur National du Projet, les participants ont été appelés à contribuer concrètement à l'installation du CapDeL dans leur commune. Ils ont, pour cela, exposé leurs attentes pour le renforcement de la démocratie locale, leur appréciation du rendu du service public local et du potentiel de leur commune dans les différents secteurs pour un développement local intégré et durable, et ont, ensuite, fixé leurs priorités.



Les trois ateliers ont correspondu aux trois grands axes du CapDeL, le développement environnemental, et notamment la gestion des risques, étant délibérément laissé pour un atelier ultérieur. En effet, il est important d'intégrer peu à peu les notions de développement environnemental dans une vision des populations locales plutôt centrée sur les deux autres piliers du développement durable : l'économique et le social.



Les participants à ces ateliers ont été moins nombreux qu'aux travaux de la matinée, la moitié des acteurs environ ayant quitté le lancement au moment du déjeuner. Néanmoins, ce chiffre reste important, puisqu'une soixantaine de personnes en moyenne s'est répartie dans les trois ateliers de l'après-midi, pour y participer activement. La proportion de femmes est restée la même, mais celle des jeunes a diminué sensiblement. La contribution des femmes aux différents ateliers a été plus ou moins égale à celle des hommes, selon les communes et les thématiques. Les participants se sont distribués dans les ateliers, selon leur intérêt et la vocation de leurs institutions. L'atelier 3 a rencontré, de loin, le plus gros succès, suivi de l'atelier de Démocratie participative, qui a souvent rassemblé moitié moins de monde, puis de l'atelier de services publics, qui a reçu moins de participants, avec des nombres variant de 10 à 30 personnes. Les débats ont toujours été très animés, marqués par des avis parfois consensuels mais souvent divergents. Ils se sont néanmoins terminés par un consensus sur les conclusions proposées par le rapporteur, que les participants ont élu au sein de chaque groupe, et complétées par les participants en fin d'atelier. Les conclusions des trois ateliers ont ensuite été partagées en plénière, et soumises à débat.



ATELIER 1 :

Démocratie participative

Cet atelier a été animé par les cadres du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, pour la plupart des sous-directrices et sous-directeurs de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), qui ont présenté le cadre légal et politique de la démocratie représentative locale et de la démocratie participative. L'Atelier a vu la participation de nombreuses associations, comités de quartiers et « simples citoyens », ainsi que d'élus locaux. Les femmes y ont souvent été majoritaires, ou en tout cas nombreuses.

Cet « atelier 1 » a permis de discuter, de manière souvent passionnée, mais toujours courtoise, des modalités d'application de la démocratie participative dans la commune pilote concernée, c'est-à-dire le cœur même du CapDeL. Sur quelles traditions, dynamiques, processus et structures, s'appuyer ? Quels freins ou obstacles prendre en compte ? Quels acteurs impliquer et selon quelles modalités ? Quels outils et mécanismes doivent être privilégiés ? Quelles actions prioritaires devraient être prises ? Toutes ces questions ont trouvé réponse de manière spécifique à chaque commune, avec des traits communs à toutes.

#renouvelerlacitoyenneté

Dans toutes les communes pilotes, la volonté collective exprimée, aussi bien les acteurs de la société civile que les élus, et même par de « simples citoyens », tendait vers un « renouvellement de la citoyenneté ». Ce renouvellement passe, selon eux, par un plus grand engagement des citoyens dans la vie de la collectivité et plus d'intérêt pour la chose publique, en exploitant toutes les possibilités qui leur sont offertes pour se tenir informés des affaires de la commune, comme par exemple d'assister aux délibérations de l'Assemblée communale élue et d'accompagner les autorités locales dans la réalisation d'actions d'intérêt général.

#chartecitoyenne

Les participants ont considéré, également, qu'il était nécessaire d'encadrer la participation citoyenne. Ils ont, dans leur grande majorité, estimé qu'il fallait faire évoluer le cadre légal, pour rendre obligatoire la participation des citoyens dans le processus de prise de décisions au niveau communal. Dans ce cadre, ils ont proposé l'élaboration participative de Chartes citoyennes qui définissent les modalités de cette participation. Comme ils ont considéré que le premier pas qui devrait être fait par le CapDeL serait d'assurer la participation de tous les acteurs pertinents dans le diagnostic territorial participatif en cours de réalisation par le Programme.

#informerlecitoyen

D'un autre côté, tous les participants à cet atelier ont été unanimes pour dire que l'accès de tous les citoyens à toute l'information pertinente concernant leur commune et la gestion de proximité devait être systématisée et assurée en permanence. « L'information est le préalable à la démocratie participative » elle en constitue le premier pas qui doit être franchi par les élus et l'administration locale.



#descommunesquicommuniquent

Cette information des citoyens par la commune devra se développer, notamment à travers Internet et les réseaux sociaux. Pour cela, il a été proposé, @Beni Maouche et @Djemila, de « créer une cellule de communication au niveau communal, et d'ouvrir des pages officielles des communes dans les réseaux sociaux ». La cellule serait « chargée de l'information de proximité à l'endroit des citoyens ainsi que des relations avec eux ». Cette cellule serait « encadrée par un élu chargé de la démocratie participative ».

Dans plusieurs communes il a été évoqué la création d'un « espace interactif sur les sites Internet des communes pour permettre aux citoyens de partager leurs messages et priorités ». Les participants @Messaad ont même évoqué la possibilité « d'organiser des consultations générales de la population par le biais du site internet de la commune ».

Ainsi, l'amélioration de l'accès à l'information demande un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles des autorités locales, élus et cadres, en matière de communication. De même que la gouvernance locale concertée, ou gestion participative des affaires locales, nécessite « l'organisation de plans de formation au profit des élus, dans le cadre du renforcement du partenariat entre la société civile et la commune ».

#renforcerlesassociations

Par ailleurs, le rôle des associations locales dans la communication entre le citoyen et la commune et vice versa a été également jugé crucial par les participants associatifs. Dans ce cadre, le renforcement des capacités de la société civile a été partout recommandé, notamment « l'amélioration de son dynamisme, de sa représentativité et de ses compétences pour participer pleinement au développement local ». Ce renforcement des capacités a été considéré dans tous les ateliers comme un préalable nécessaire au développement d'une véritable démocratie participative. Il passe, selon les participants, par un renforcement des compétences, mais aussi par un renforcement institutionnel des associations.

De nombreux détails ont été donnés sur les domaines précis où les capacités doivent être renforcées. L'équipe CapDeL a rassemblé toutes ces informations en vue de la préparation prochaine d'un plan de formation au profit de la société civile. De nombreux participants ont demandé l'approfondissement de cette identification des besoins en formation des associations à travers la conduite d'une étude sur les capacités des organisations de la société civile dans les communes pilotes.

Les associations sportives, souvent nombreuses, peuvent aussi être utilisées comme vecteur de participation, en permettant aux membres de faire des propositions portées par un porte-parole dans les conseils consultatifs qui ont été envisagés.



#fédérerlescompétences

Cette promotion du travail associatif devra être accompagnée de sensibilisations et d'accompagnement pour faire participer au mouvement associatif les « **compétences locales non structurées** », et les citoyens en général, **notamment les jeunes et les femmes**.

En synthèse, Il faudrait, selon les participants à l'atelier « Démocratie participative » des différentes communes-modèles, d'une part, identifier toutes les associations actives désirant participer aux activités du CapDeL et évaluer, objectivement, leurs capacités, et d'autre part, sensibiliser les citoyens et les autorités locales sur leur rôle primordial dans la réalisation des objectifs du Programme et leurs liens souhaitables avec les autorités locales.

#conseilsconsultatifscitoyens

Parallèlement à ce renforcement des capacités des autorités locales et du mouvement associatif, et leur nécessaire articulation, les participants ont demandé le renforcement des mécanismes institutionnels de participation. En effet, dans la quasi-totalité des communes il a été demandé, tout d'abord, la création de Conseils Consultatifs Citoyens, ou autres mécanismes de concertation et de participation, qui rassemblent les acteurs locaux, y compris les représentants des comités de quartier, les anciens (les « sages » ou les « notables », selon les communes), les dirigeants d'associations, les opérateurs économiques et les spécialistes qualifiés de la collectivité.



#mettreenrésealesacteurs

Dans plusieurs communes, plus particulièrement @Babar, les acteurs ont émis le vœu que le CapDeL œuvre à « **encourager les associations locales à fusionner, à se fédérer ou à se mettre en réseau, en les aidant à se rassembler selon leurs missions et objectifs ; et inciter les autorités locales à mettre à leur disposition des locaux de type maisons des associations** ». Comme ils ont souhaité que les résultats qu'ils auront obtenus soient promus pour que les citoyens et les autorités reconnaissent leurs apports au développement local et à la promotion de la citoyenneté.



Certaines communes, comme @El Khroub, possèdent déjà un conseil consultatif citoyen. Ces conseils devront élaborer des propositions concernant le développement (économique, social, environnemental et culturel) de leurs communes, qui devront être discutées avec les autorités locales. Ils devront également promouvoir la mobilisation de ressources pour leur commune. Ces Conseils devront également contribuer à la sensibilisation des populations, pour « relancer l'esprit de citoyenneté ».

Les Comités de quartier et de villages doivent occuper, selon les participants de toutes les communes, un rôle important comme base de ces Conseils Consultatifs. Il faut donc les dynamiser et encourager la revitalisation des comités de village et des structures sociales traditionnelles. Les participants à l'atelier @Djanet ont même proposé l'élaboration d'un code d'éthique pour les comités de quartier, approuvé par tous leurs dirigeants.

Des Commissions thématiques du Conseil Consultatif Citoyen devraient être créées, comme @El Khroub, ou @Babar, ou un Conseil municipal pour le sport se compose de spécialistes athlètes, bien qu'il ne semble pas être régulièrement consulté par l'APC.

#prioritéauxjeunesetauxfemmes

La participation des jeunes et des femmes à partout été considérée comme trop faible, est pourtant nécessaire à la mise en place d'une vraie démocratie participative locale. Là où ils n'existent pas, il conviendrait de mettre en place un conseil de jeunes, et de le renforcer là où il existe. « Il est nécessaire et urgent d'impliquer les jeunes dans la gestion des affaires publiques ». La participation des femmes et des jeunes, dans le cadre de mécanismes institutionnalisés articulés au conseil consultatif citoyen, une Commission dédiée par exemple, a été souvent évoquée. Certains ateliers ont aussi jugé important d'assurer la participation des groupes de personnes ayant des besoins spécifiques ou en situation d'handicap.

« Il est nécessaire et urgent d'impliquer les jeunes dans la gestion des affaires publiques »

#budgetparticipatif

Deux communes, @Babar et @Messaad, ont enfin proposé la mise en place d'un système de budget participatif. Selon les participants aux ateliers de ces communes, la participation de la société civile permettrait d'orienter et de rationaliser la dépense publique, et « d'assurer la transparence et le développement du suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de la gestion budgétaire ».



ATELIER 2 : Services administratifs, techniques et sociaux

L'« Atelier 2 » a rassemblé en majorité des élus et des cadres de l'administration communale. Des associations à caractère social, travaillant en partenariat ou non avec la commune, ont également participé activement, apportant une vision différente, qui a permis, au cours de débats, d'arriver à une vision partagée de la situation du service public local, de ses forces et de ses faiblesses. Toute la population a-t-elle accès à un service public de qualité ? Le service administratif est-il accessible et efficace ? A quelles difficultés les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités font ils face pour répondre aux demandes des citoyens ? L'accès à l'eau et à l'assainissement est-il universel, et satisfaisant ? Quelle est la situation de l'accès au logement, à l'éducation, à la santé, à la culture, aux loisirs ?

Tous ces aspects n'ont pas pu être abordés de manière exhaustive, mais les discussions ont balayé l'ensemble de ces thématiques, s'arrêtant plus longuement sur celles jugées prioritaires par les participants. La forte présence d'agents des services communaux n'a pas déséquilibré le débat en faveur d'une vision unilatérale, celle de l'administration communale, mais elle a, par contre, prolongé les discussions sur les aspects de services administratifs, d'urbanisme, et de services techniques (eau, assainissement et gestion des déchets), au détriment des services sociaux (logement, santé, éducation, culture, loisirs).

a. Services administratifs et techniques

L'amélioration des services communaux a été appelée des vœux de tous les participants, y compris les responsables des services eux-mêmes, qui se sont souvent estimés en sous-effectifs, et ne disposant pas de ressources suffisantes pour répondre à toutes les attentes des citoyens.

#planification

Les participants ont insisté sur l'importance de la planification pour améliorer les services publics et assurer un meilleur cadre de vie. Les instruments d'urbanisme, et, notamment, leur actualisation, ont été évoqués dans presque tous les ateliers. Une planification et des instruments d'urbanisme adaptés à cette planification ont été considérés partout comme une priorité.

@El Khroub, les participants ont souvent évoqué la problématique spécifique de l'aménagement des villes nouvelles, pour les doter en espaces et en services publics, et planifier leur développement, tout en accompagnant les services communaux, et en leur donnant les moyens de répondre aux demandes des populations de ces villes nouvelles. @Ouled Ben Abdelkader, la question de l'extension de la ville, prévue par le PDAU, au-delà de l'Oued Sly, a été posée.

« Une planification et des instruments d'urbanismes adaptés à cette planification ont été considérés partout comme une priorité. »

#EPIC

Pour une meilleure prise en charge de certains services publics, certaines communes ont créé des établissements communaux (EPIC), dont le fonctionnement nécessite, souvent, des ressources que les communes ne possèdent pas toujours. Les acteurs locaux ont souvent évoqué leur « disponibilité à coopérer avec les APC pour identifier des domaines dans lesquels les jeunes de la commune pourraient créer des micro-entreprises pour remplir des missions de service public ».

« disponibilité à coopérer avec les APC pour identifier des domaines dans lesquels les jeunes de la commune pourraient créer des micro-entreprises pour remplir des missions de service public »

#ressourceshumaines

Pour encourager les bonnes performances des fonctionnaires, les participants ont estimé que la fonction publique devrait renforcer la valorisation des compétences de l'administration communale. Certains ont considéré que les différentes fonctions d'encadrement sont sous dotées (ingénieur, administrateur, etc.), et que les mécanismes de progression et d'évolution des agents de maîtrise devraient être renforcés pour leur permettre de se reconvertir en cadres efficaces. Beaucoup souhaiteraient également voir un renforcement de la coordination entre l'administration communale et celles des autres secteurs, aux niveaux de la Daira et wilaya.



#formationdesagents

Dans toutes les communes, les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des agents communaux, d'abord en investissant dans la formation des nouvelles recrues, qui pour l'instant ne bénéficient que d'une période de formation initiale jugée insuffisante par nombre d'acteurs, ensuite en promouvant la formation continue. « La formation continue devrait concerner tous les acteurs de la commune, y compris les cadres et les élus locaux ».

#moderniserladministration

Tous ces aspects permettront, selon la grande majorité des participants, à accélérer le processus de modernisation de l'administration.

« Il faut consolider les liens entre l'administration et le citoyen et renforcer les capacités des agents, afin d'améliorer la réponse urgente des communes aux besoins de développement et simplifier les démarches administratives des citoyens »

#articulerlesniveaux

Par ailleurs, les participants ont également souligné la nécessité de renforcer tous les autres niveaux de l'administration publique, car la demande adressée à la commune doit souvent être traitée au niveau wilaya et/ou central. Ne rapprocher que l'administration communale du citoyen équivaldrait à accroître la pression des citoyens sur l'administration locale sans accélérer la réponse à leurs démarches et leurs besoins, et donc augmenter leur frustration.

#TIC

L'outil informatique et les nouvelles technologies de communication sont partout vus comme un vecteur important de modernisation. **La modernisation du service de l'Etat civil et de la biométrie ont partout été cités en exemple.** Un meilleur accès des villages éloignés à Internet a été souvent mentionné, un Intranet communal a été évoqué à [@El Khroub](#), un Système d'Information Géographique [@Messaad](#), le traitement numérique des permis de construire [@Ouled Ben Abdelkader](#), notamment pour la reconstruction de substitution des chalets installés suite au séisme de 1980, etc.

#Intercommunalité

« L'intercommunalité a été citée dans plusieurs communes comme une priorité pour mettre en commun les ressources afin de renforcer l'efficacité de l'administration et accélérer le processus d'amélioration du cadre de vie ».

b. Services sociaux

La Santé est ressortie dans toutes les communes comme première préoccupation en termes de services sociaux. Une stratégie spécifique de la Santé pour les zones rurales permettrait, selon les participants, d'améliorer la situation sanitaire des habitants des villages éloignés du chef-lieu, en renforçant notamment le personnel de santé à disposition des populations des zones rurales et d'habitat épars. Les participants de plusieurs villes ont évoqué leur difficulté d'accès aux soins hospitaliers, soit à cause de l'absence d'un hôpital public dans leur commune, soit à cause d'une insuffisance de lits ou de matériels, voire de personnel, dans les hôpitaux locaux. Plusieurs communes ont appelé de leurs vœux l'augmentation du nombre de spécialistes accessibles. Les soins spécifiques aux femmes devraient aussi, selon de nombreux participants, être renforcés, notamment pour l'accompagnement de la grossesse et l'accouchement, et le dépistage de certaines pathologies. Les participants de certaines communes ont fait part de problèmes préoccupants dans ce domaine.

i

Les expériences novatrices [@El Khroub](#) en matière de santé, comme le centre de santé communautaire, ou le service communal de soin à domicile, pourraient représenter des idées intéressantes pour répondre aux demandes évoquées par les acteurs d'autres communes.

#cultureetjeunesse

La culture et la jeunesse a été le deuxième point le plus abordé par les participants à l'atelier 2, et ce dans toutes les communes. Ils ont appelé de leurs vœux un développement des infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, en particulier pour la jeunesse. Ils ont surtout parlé de l'animation de ces structures, pour faire vivre les maisons des jeunes, bibliothèques, centres culturels, installations sportives, et autres.

#environnement

Les acteurs locaux ont aussi beaucoup parlé de la dimension environnementale du développement local. La gestion des déchets a occupé une place prépondérante parmi leurs propositions. La collecte, le traitement et le recyclage des déchets sont les thèmes les plus souvent soulevés. La dimension intercommunale de cette gestion des déchets a été soulignée à plusieurs reprises par les participants.

Plusieurs communes ont évoqué des problèmes de dégradation de la production due aux déversements des eaux usées sur les terres agricoles.

#risquesmajeurs

Toujours dans le domaine environnemental, la gestion des risques, un des axes du CapDeL, a été souvent abordée par les acteurs, qui ont parlé de la mitigation des risques liés aux inondations et aux feux de forêt. Au-delà de la problématique des incendies, la protection des forêts semble particulièrement importante pour les participants qui ont appelé à leur protection contre la pollution et la destruction des forêts. La sensibilisation des populations, l'intégration de la prévention dans les politiques locales, et la coordination de l'action de tous les secteurs, de la société civile, des acteurs privés et des populations ont été jugés nécessaires. [@Timimoun](#) et [@Djanet](#), la problématique des feux de palmeraie, extrêmement destructeurs, a été évoquée.



ATELIER 3 : Développement Economique Local (DEL)

L'atelier 3 a systématiquement réuni entre 60 et 100 personnes, soit plus de la moitié des participants aux ateliers de l'après-midi. L'ensemble des opérateurs économiques invités, de nombreuses associations, des élus locaux et plusieurs « simples citoyens » ont activement débattu du potentiel économique de leur territoire, et des manières de le libérer. Quels sont les secteurs porteurs d'emploi à privilégier ? Quelles sont les actions nécessaires au renforcement de ces secteurs, et notamment des filières (ou chaînes de valeur) qui les composent ? Comment renforcer l'intégration des femmes et des jeunes dans ces secteurs ? Comment accompagner la création ou le renforcement des entreprises travaillant dans ces secteurs ?

#emploidesjeunes

Le chômage des jeunes a souvent été évoqué comme le principal problème de développement local en général. Des axes prioritaires ont été avancés par les participants pour développer l'économie locale, diversifier l'économie nationale, et créer des revenus et des emplois durables.

Les participants ont consacré une partie importante des ateliers à identifier, ensemble les secteurs porteurs de leur commune. Ils ont détaillé les raisons pour lesquelles, selon eux, ces secteurs représentent le potentiel de leur territoire en termes d'économie locale. L'agriculture, l'artisanat et le tourisme sont revenus, partout ou presque, comme les secteurs prioritaires pour les populations, et notamment les opérateurs économiques.

#prioritésDEL

Les principaux vecteurs de développement économique local sont, selon les participants à cet atelier 3, le marketing territorial et la labellisation ; l'ajout de valeur aux productions locales ; l'amélioration de la commercialisation des produits locaux ; le développement des pistes et routes agricoles ; l'accès à l'eau pour l'irrigation ; l'organisation des producteurs, et notamment des productrices, en coopératives ; l'accès aux crédits ; et l'amélioration de la formation professionnelle pour la rendre conforme aux aspirations des jeunes et aux besoins des territoires.

#secteurs porteurs

« Trois secteurs ont souvent été cités comme porteurs du développement local et ont fait l'objet de recommandations spécifiques : l'agriculture, le tourisme et l'artisanat »

#agriculture

L'agriculture a été partout citée comme prioritaire, sauf @Ghazaouet et @Tigzirt où la pêche la remplace parmi les priorités. Le type d'activité agricole dépend de chaque commune : @Timimoune et @Djanet, l'agriculture vivrière menée dans les jardins des palmeraies ; @Ouled Ben Abdelkader la production à des fins agro industrielle, de la tomate notamment, et l'aquaculture ; @Babar les cultures maraichères et céréalières, et l'élevage ; @Messaad l'arboriculture fruitière et l'élevage ; @Beni Maouche, la valorisation de la figue et de l'olive, à travers le marketing territorial, la production et la transformation ; @Djemila l'arboriculture fruitière et les cultures céréalières ; @EIKhroub, le commerce des bestiaux et la culture céréalière, dans un contexte où l'avancée des zones urbanisées menace une vocation agricole que les acteurs ont souvent soulignée.

#tourismeartisanat

Dans le domaine du tourisme et de l'artisanat, la sauvegarde des savoir-faire et des cultures locales ; la réhabilitation du patrimoine bâti et la préservation du patrimoine naturel ; la formation des acteurs, des jeunes notamment ; l'amélioration des capacités d'hébergement des communes, par le logement chez l'habitant et les chambres d'hôtes ; la promotion des destinations et l'organisation de circuits, le regroupement des acteurs du tourisme d'un côté, de l'artisanat de l'autre, l'installation de petits équipements touristiques générateurs de revenus, ont été autant de pistes identifiées par les participants pour développer ce secteur.

Les potentialités, là aussi, varient selon les communes : @Tigzirt les plages et le site romain ; @Djemila la mise en valeur du site romain ; @Timimoune la palmeraie, les ksours et le centre ancien ; @Djanet les circuits dans le désert ; @Ouled Ben Abdelkader les activités récréatives à développer autour du barrage de Sidi Yacoub ; @Babar le tapis ; @Messaad l'artisanat, le pastoralisme et la culture des Ouled Naïl ; @Beni Maouche, le tourisme de montagne ; et @Ghazaouet une approche complémentaire du tourisme de plage, en proposant aux estivants une base arrière pour se restaurer, se divertir et s'héberger ; y compris en valorisant les sites historiques présents sur le territoire de la commune.

#comprendreleconomielocale

En conclusion, dans toutes les communes et les secteurs cités, les acteurs ont montré que des secteurs traditionnels existent et sont importants dans la culture locale, mais qu'il est nécessaire d'approfondir l'étude du Développement Economique Local (DEL) pour comprendre pourquoi ces secteurs sont presque tous en perte de vitesse, et comment les revitaliser. En effet, très peu d'informations approfondies existent dans ces domaines. Ces études seraient le premier pas vers le renforcement de la planification stratégique du DEL, avec la participation de tous les acteurs, publics et privés, associatifs et économiques. Cette planification participative permettrait de mettre en commun les efforts et les ressources. @Djanet, les participants à cet atelier ont estimé qu'« Il faut mener une évaluation des ressources disponibles et de l'exploitation rationnelle des moyens pour y parvenir ».



LA COMMUNICATION

Comme prévu dans sa stratégie de communication et de visibilité, qui constitue un axe central du Programme, le CapDeL a invité les médias de la presse écrite et audiovisuelle nationale et locale à couvrir la cérémonie de lancement officiel du programme ainsi que les ateliers locaux. L'une des clés de la réussite ce programme repose justement dans l'implication des médias et des influenceurs, afin qu'ils aillent au-delà des couvertures classiques des activités du CapDeL. La stratégie de communication du programme s'attellera à faire en sorte à ce que les médias s'approprient le CapDeL et deviennent des acteurs engagés au même titre que les autres acteurs. Les médias étant avides d'informations, le responsable de la communication aura la charge de les pourvoir de manière régulière en informations et contenus pertinents prêts à être publiés.



EL MOUDJAHID

La phase de lancement du CapDeL a généré une large couverture médiatique, tant au niveau national que local. L'analyse des retombées médiatiques dans la presse écrite, électronique et audiovisuelle fait ressortir une restitution fidèle des composantes du programme et de ses objectifs. Les promoteurs du CapDeL, à savoir le MICL, l'UE et le PNUD ainsi que ses bénéficiaires ont été largement cités dans les articles à travers des interviews et des déclarations et citations à l'appui. Le Directeur National de Projet a donné diverses interviews dans les médias arabophones, qui pèsent aujourd'hui pour près de 80% du paysage médiatique algérien. Des journalistes de quotidiens influents comme El Watan, Le Quotidien d'Oran, El Moudjahid, et Akhbar el Youm ont montré beaucoup d'engagement en accompagnant l'équipe projet dans certaines communes pilotes et en rédigeant des articles et analyses approfondies sur les enjeux du CapDeL. La télévision publique ainsi que la radio Chaîne 3 d'expression française ont consacré des couvertures sur le terrain, émissions spécialisées et interviews avec des membres de l'équipe projet. Au total, une trentaine d'articles ont été recensés par l'équipe du CapDeL, ainsi que dix émissions de radio, et une émission de télévision. Cette large couverture médiatique répond

aux objectifs de visibilité et d'appropriation du CapDeL par les médias et les acteurs clé de la démocratie participative.

Sur le plan de la qualité de la couverture, les médias ont mis en perspective le projet Capdel et ses objectifs d'ancrage de la démocratie participative et de la bonne gouvernance des communes, en cohérence avec les récentes réformes mises en place par le Président de la République.



Le Quotidien d'Oran s'est distingué dans cette couverture avec une analyse sur les changements à venir et plus précisément dans le volet du financement du budget des communes, lesquelles seront appelées à rechercher leurs propres ressources grâce à un développement local concerté tout en continuant à bénéficier du soutien de l'Etat.



La Chaîne 1 de langue arabe de la radio nationale a également été de la partie avec son émission phare «l'invité de la matinale» qui a vu l'intervention du Directeur National du Projet, M. Mohamed Dahmani, pour expliquer le projet Capdel et mettre en avant son caractère stratégique, en insistant sur le soutien et le suivi des plus hautes autorités

El Watan

LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

de l'Etat et des institutions internationales partenaires.

Le journal **El Watan** abonde dans le même sens en insistant sur l'opportunité offerte aux citoyens de fixer les priorités de développement de leur territoire dans un cadre de démocratie participative : « Pour la première fois, les citoyens, en contribuables responsables, sont appelés à participer au choix des projets à développer dans leurs régions, et tout en s'acquittant des charges fiscales à leurs communes, ils auront un droit de regard sur la marche des projets et leur rentabilité », écrit la journaliste Nadja Bouaricha, qui a suivi le CapDeL dès son lancement.

Les correspondants locaux de la presse écrite et audiovisuelle, les medias électroniques et les sites institutionnels (MICL, PNUD, Wilayas) ont eux aussi largement contribué à la médiatisation des ateliers locaux de lancement du Capdel.

La stratégie de communication du CapDeL, dans sa partie visibilité et notoriété, s'attellera à densifier la couverture médiatique du CapDeL à travers l'implication d'un plus grand nombre de medias influents et en assurant un flux régulier d'informations sur le projet, via la structure nationale du projet ou les acteurs locaux.

Dans toutes les communes modèles, les radios locales ont été mises à contribution pour la médiatisation du CapDeL.

À LA LUMIÈRE DES ATELIERS LOCAUX

Quand bien même il ne s'agissait, à travers les Ateliers de lancement, que de rencontres inaugurales pour le Programme, les débats, en plénière et dans les ateliers participatifs, ont permis aux acteurs locaux, en s'exprimant sur les réalités de leurs communes, difficultés, contraintes, potentialités et ambitions, d'adhérer de façon quasi spontanée à la vision du CapDeL en montrant d'une part, un empressement à voir démarrer ses activités, et d'autre part, un questionnement sur la manière et les modalités d'atteindre ses objectifs ambitieux.

Ce fut-là une grande source de motivation pour l'équipe du CapDeL, qui, à travers les clarifications que lui ont apportées les acteurs locaux, par leurs échanges foisonnants, sur les réalités des leurs territoires, et leurs questionnements légitimes devant des objectifs frisant parfois le rêve - et qui ont plus d'une fois été taxés d'utopiques -, se sont attelés à mener une profonde réflexion pour définir une méthodologie d'action qui prend comme socle les réalités, attentes et aspirations mises en exergue, et qui adopte une mise en œuvre du Programme par le lancement concomitant de processus convergents, de communication et de partage d'informations (restitution), de connaissance approfondie de la commune et de ses acteurs (diagnostics approfondis), d'identification des partenaires pour la conduite de projets (appels à manifestations d'intérêt), de fondement de la participation citoyenne (codification concertée et consensuelle), de méthodologie de planification stratégique (élaboration de guides et manuels) et de renforcement de capacités des acteurs (formations par l'action). C'est ainsi que les actions à venir ont été définies.



LES actions

1 Les ateliers locaux de restitution des diagnostics territoriaux participatifs

Le diagnostic territorial participatif passe par un moment fort qu'est celui de la restitution de ses résultats aux acteurs locaux. En effet, un rapport préliminaire du diagnostic est élaboré et présenté aux acteurs lors d'un Atelier organisé dans la commune pilote concernée et qui regroupera l'ensemble des acteurs locaux, notamment ceux qui y ont directement participé, ainsi que toutes les parties prenantes du Programme.

L'Atelier, qui sera animé conjointement par les membres de l'unité de gestion du projet et l'Expert du CENEAP, permettra de s'assurer

de la qualité des données collectées et que la rédaction des conclusions tirées des discussions des focus groupes et des entrevues réalisées avec les acteurs clé du développement, ont été correctement interprétées et relatent l'essentiel des discussions et des points de vue exprimés. Les échanges entre les participants sur le contenu du rapport préliminaire seront consignés et permettront l'élaboration d'un document final de restitution, qui fera l'objet d'une publication, au même titre que le présent document de restitution des ateliers

de lancement du programme.

Le CENEAP devra, sur la base des résultats des ateliers de restitution, revoir et compléter les rapports préliminaires et élaborer des documents finaux des diagnostics territoriaux participatifs. Ces documents, qui seront faciles d'accès à tous les acteurs locaux du développement, compréhensibles et clairs, et présentant la situation actuelle du développement local, serviront de base, dès 2018, à l'élaboration des Plans Communaux de Développement.

2 Le lancement du processus local de participation citoyenne

A l'occasion de l'organisation des Ateliers locaux de restitution des diagnostics participatifs, qui seront réalisés à partir du mois septembre 2017 au niveau des communes pilotes, le CapDeL compte lancer le processus local de participation citoyenne. Il s'agira dans ce cadre, de constituer au niveau de chaque commune pilote, un Comité Local Délégué, d'environ 15 à 20 personnes, composé de représentants de la commune, élus et cadres de l'administration communale, et de représentants la société civile (associations, comités de quartier ou de village, organisations sociales traditionnelles, habitants, acteurs économiques, organisations

professionnelles). Ce Comité, ad hoc, sera chargé de mener, au nom de l'ensemble des acteurs locaux, un processus de concertation pour la rédaction d'un projet de « charte communale de participation citoyenne » qui constituera le cadre, consensuel et codifié, organisant la participation des citoyens à la gestion des affaires communales.

La charte fixera les valeurs et les principes sur lesquels repose la participation citoyenne et en définira l'étendue, les cadres et les modalités de son exercice, tout en précisant les rôles, attributions et responsabilités de chacun des acteurs de la vie publique locale dans le processus de prise de

décision, ainsi que l'encadrement par les élus, des instances consultatives qui en découleraient, l'appui humain et logistique qu'assurerait l'administration pour leur bon fonctionnement, et les mécanismes de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne, permettant d'en mesurer les apports positifs et constructifs.

Cette charte sera soumise, dès 2018, à l'Assemblée Populaire Communale pour discussion, enrichissement et adoption par délibération. Elle constituera dès lors, un contrat moral de démocratie locale, entre les élus locaux, les citoyens et l'administration locale.

3 La cartographie et l'évaluation des capacités des organisations de la société civile

En complément aux informations sur le secteur associatif, qui sont contenus dans les diagnostics territoriaux, le CapDeL entreprendra, avec l'appui d'un cabinet d'experts nationaux, une étude de cartographie et d'évaluation des capacités des organisations de la société civile (OSC) dans les communes pilotes, qui servira pour poser un constat de la situation de base de ces organisations, pour connaître leurs besoins en renforcement des capacités, et faire le

suivi et l'évaluation des efforts du CapDeL dans ce sens. Cette étude fera ressortir, également, la typologie des associations, leur représentativité, leurs capacités, leur organisation et leur mode de fonctionnement. L'étude de cartographie procédera par une enquête de terrain, menée auprès des associations et des autorités locales, et dont les résultats seront analysés pour aboutir à un produit final qui donnera une idée claire sur le niveau de structuration et d'organisation des

OSC, leur action et leurs capacités, ainsi que le degré de coordination entre elles et avec les autorités locales, les politiques publiques et les autres acteurs du développement local. Ainsi, en identifiant les forces et les faiblesses des OSC l'on pourra connaître les capacités à renforcer en priorité, et définir la nature de la participation de chacune des associations au Programme CapDeL.

4 Appel à manifestation d'intérêt aux associations locales des communes pilotes

Convaincu que la démocratie participative et le développement local (développement économique local, services publics, et environnement) passent par le renforcement

de la société civile et de son dialogue avec la population d'une part (représentativité), et avec les autorités locales d'autres part (participation), le Programme CapDeL

consacre une part importante de ses efforts à l'appui aux associations locales. Cet appui consiste en premier lieu à un renforcement des capacités, qui se fera à travers des formations

à venir

théoriques, mais surtout selon la méthode « Apprendre en faisant », à travers l'accompagnement et l'appui dans l'action. Cet accompagnement et cet appui se feront en partie à travers des petits projets pilotes, qui viendront répondre aux demandes prioritaires et stratégiques des acteurs locaux, exprimées dans le cadre de la planification et des mécanismes de coordination installés ou renforcés dans le cadre du CapDeL. Le

Gouvernement National, les autorités locales, l'équipe du CapDeL, et des associations de niveau wilayal, inter-wilayal ou national (qui seront identifiées), accompagneront les associations locales (communales) dans la gestion de ces projets, afin de leur permettre « d'apprendre en faisant ».

C'est dans ce cadre que le CapDeL organisera un appel à manifestation d'intérêt aux associations des communes-modèles qui

souhaiteraient collaborer de façon effective avec le Programme, pour la mise en œuvre de projets locaux, l'organisation de formations ou d'opérations de sensibilisations, ou à la participation en tant que bénéficiaires au plan de renforcement des capacités à destination de la société civile ou mixte à destination de la société civile, des autorités locales et des services communaux.

5 Etude de développement économique local (DEL) dans les communes pilotes

Le CapDeL va lancer, avec l'appui technique d'un cabinet d'experts nationaux spécialisés et en coordination avec un expert international mobilisé par le PNUD, la réalisation d'une étude détaillée sur le développement économique local (DEL) dans toutes les communes pilotes, afin de consolider les diagnostics territoriaux participatifs,

réalisés par le CENEAP, qui serviront de base à l'élaboration concertée, en 2018, des Plans communaux de Développement, selon la séquence diagnostic-prospective-planification.

Cette étude affinée de la situation du DEL permettra d'identifier, de manière exhaustive, les acteurs et le potentiel économiques

locaux. Cette identification représente un préliminaire indispensable pour que la commune puisse, avec l'appui du CapDeL, enclencher des processus de développement économique local par le renforcement des liens entre les acteurs, l'orientation des investissements, et la dynamisation des secteurs porteurs.

6 Réalisation d'un guide méthodologique pour l'élaboration des PCD

Afin d'appuyer les autorités locales et les instances locales de concertation dans leur processus de planification, le Programme CapDeL prévoit de développer, avec l'appui d'une expertise internationale, un guide méthodologique et des manuels pratiques pour l'élaboration du plan Communal de Développement (PCD). Ils permettront, sous la direction des autorités communales et de wilaya des collectivités pilotes, aux différents acteurs de participer pleinement et efficacement à la planification stratégique locale.

Ces PCD de « nouvelle génération » ne devront pas seulement présenter une liste de projets ou de programmes prioritaires

pour la commune, mais une véritable vision stratégique du développement durable, définissant de manière participative (autorités locales, services déconcentrés de l'Etat, société civile, acteurs économiques et corporations professionnelles) :

- **des objectifs concertés et consensuels pour le futur de la commune,**
- **des processus prioritaires à enclencher pour atteindre ces objectifs,**
- **et une déclinaison de ces processus en programmes annuels d'actions,**
- **ainsi que les ressources disponibles et à mobiliser pour leur mise en œuvre.**

Cette méthodologie, qui prendra la forme d'un guide méthodologique appuyé par des

manuels pratiques pour l'usage des acteurs locaux différenciés, sera transmise par les experts internationaux, via des formations et des échanges techniques, à des experts algériens, publics et privés, qui devront s'approprier pleinement les capacités, les processus et les outils. Le Gouvernement algérien, le CapDeL, et les experts algériens assureront des formations en cascade pour préparer les autorités locales, la société civile et des cabinets d'études spécialisés, à l'utilisation du guide méthodologique et de ses manuels pratiques pour la planification communale, prévue en 2018 dans les dix communes-modèles du CapDeL.

7 Elaboration d'un Plan de formation des acteurs locaux

Le CapDeL va mettre en œuvre à partir du 2ème trimestre de 2018, et sur une durée de 18 mois, un plan de formation en « gouvernance locale concertée » destiné aux acteurs institutionnels locaux et aux organisations de la société civile dans les 10 communes pilotes.

Une expertise internationale sera sollicitée pour développer ce plan de formation, qui sera appuyé par des supports de formation : manuels de formation, matériel didactique et

des guides de gouvernance locale concertée, destinés, post-formation, à accompagner au quotidien, les acteurs locaux du développement.

Par ailleurs, dans un souci de la durabilité de l'approche CapDeL et de sa généralisation future aux autres communes du territoire national, il sera procédé à la formation de formateurs nationaux, choisis parmi des formateurs issus d'établissements publics spécialisés et des cadres associatifs, qui

bénéficieront d'une formation théorique, leur permettant de s'approprier le plan de formation, la méthodologie de formation ainsi que les supports de formation et le matériel didactique ; et d'une formation pratique, assurée grâce à un accompagnement par les experts internationaux dans la conduite de la formation des acteurs locaux dans les communes modèles.

L'équipe

Unité de gestion du projet (UGP)



De gauche à droite :

Sebastien VAUZELLE - Conseiller technique principal ;
Faten CHAABNIA – Chargée des finances ;
Mohamed DAHMANI – Directeur National du Projet ;
Abdelmalek TOUATI – Chargé de communication ;
Nedjma LAIB – Assistante du projet ;
Merouane ARIM – Coordinateur national

du CapDeL

Les coordinateurs locaux



Oum El Kheir CHAIB,
Commune de Timimoun (W. Adrar)

33 ans, Titulaire d'un diplôme en Sciences Economiques de l'université de Bechar et d'un Master européen de Management et Stratégies Touristiques de l'université de FEDE (Fédération Européenne des Écoles), Oum Elkheir poursuit des études en Econométrie sur le thème : L'industrie du tourisme et son rôle dans le développement économique. Très engagée dans le mouvement associatif, Oum Elkheir est, depuis 10 ans, présidente et membre fondatrice de deux associations à Timimoun.



Imène ZEGHBID,
Commune d'El Khroub (W. Constantine)

29 ans, titulaire d'un Master en Langue et Littérature françaises et d'une licence en Sciences Economiques, option Monnaie, Banque et Finance. Imen a travaillé en entreprise en tant que responsable d'approvisionnement dans le domaine de l'emballage agroalimentaire, puis comme institutrice de langue française dans une école primaire. Elle est engagée dans le travail associatif en sa qualité de vice-présidente des deux départements Business Development et Incoming Exchange au sein de l'Association internationale AIESEC. Ses centres d'intérêt sont l'archéologie et la sauvegarde du patrimoine, le recyclage des déchets et les énergies renouvelables.



Nabila HAMMOUDA,
Commune de Ghazaouet (W. Tlemcen)

25 ans, titulaire d'une licence en littérature française. Nabila a travaillé comme institutrice de langue française dans une école primaire, puis comme assistante administrative dans une société multinationale dans le domaine maritime. Réceptive, organisée et dotée d'un bon sens de la communication, Nabila, aime le travail en groupe, avec un goût prononcé pour les challenges.



Mohamed EL HAMAL,
Commune de DJANET (W. Illizi)

23 ans, titulaire d'une licence en Biotechnologie et Santé de l'université de Boumerdès. Il a travaillé en qualité d'assistant administratif à la commune de Djanet, dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Passionné d'informatique et de photographie, Mohamed est également, depuis 5 ans, un membre actif d'une association locale à caractère social, qui s'occupe notamment de la petite enfance.



M^{ed} Bederer SERBOUK,
Commune de Ouled Ben Abdelkader (W. Chlef)

32 ans, titulaire d'un diplôme en Sciences de Gestion, option Comptabilité, de l'université de Chlef. Administrateur au sein l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI), Mohamed a participé à des activités avec des représentants et des acteurs dans le domaine de l'investissement et du développement économique.



Lyamine REZKELLAH,
Commune de Djemila (W. Setif)

32 ans, titulaire d'une licence en Droit de l'université Ferhat Abbas de Sétif. Après un passage comme commercial dans des entreprises privées, Lyamine s'est consacré à plein temps comme employé vacataire dans le bureau des associations et des affaires sociales dans la Daïra de Djemila.



Abdelatif BOUKIDER,
Commune de Beni Maouche (W. Béjaïa)

32 ans, titulaire d'un Master en Economie, option Aménagement du Territoire et Développement, de l'université de Bejaia. Abdellatif a participé, dans le cadre associatif, au projet de labélisation de la célèbre figue sèche de Beni Maouche.



Ayoub LAASSISSE,
Commune de Babar (W. Khenchela)

26 ans, titulaire d'un Master en Gestion et Economie Pétrolière de l'université de Ouargla. Ayoub est un passionné de photographie et des arts visuels. Une passion qui l'a amené à fonder un club universitaire de photographie et à participer à plusieurs salons et expositions nationaux et internationaux de photographie.



Amar TOUATI,
Commune de Messaad (W. Djelfa)

31 ans, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Agropastoralisme et d'un Master en Sciences de l'Eau et de l'Environnement de l'université de Djelfa. A travaillé en qualité d'ingénieur d'Etat et de soutien à la recherche au Centre de Recherches Scientifiques et Techniques sur les Régions Arides. Amar a également travaillé en Algérie et à l'étranger sur des sujets de développement au sein d'instituts et d'ONG nationales et internationales.



Abdelghani GAOUA,
Commune de Tizirt (W. Tizi Ouzou)

28 ans, titulaire d'un Master en Droit de l'Environnement à l'université d'Alger. Adhérent à une association environnementale et membre fondateur d'une association sportive, il a participé à de nombreuses activités sportives au niveau national et international.

Représentants des Partenaires du Programme CapDeL

Pour le Ministère des Affaires Etrangères



M. Redouane MOUHOB

Chef de Bureau des programmes de coopération avec l'Union Européenne, Sous-Direction du Partenariat avec l'Union Européenne, Direction de la Coopération avec l'Union Européenne et les Institutions Européennes, Direction Générale Europe.



M. Boumediène MAHI

Sous-Directeur, chargé de la Programmation de la Coopération avec les Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées du Système des Nations-Unies, Direction des Affaires Economiques et Financières Internationales, Direction Générale des Relations Economiques et de la Coopération Internationales.

Pour le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales*



M. Kamel KAILI

Directeur de la Coopération.

Pour la Délégation Européenne en Algérie



Mme Isabelle RIBOT

Attachée, Chargée du Programme.

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement



Mme Farida KEBRI

Analyste Programme, Gouvernance.

Les points focaux du Programme CapDeL au niveau du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales*



Direction de la Coopération.

Mme Amel BENALLAL

Sous-Directrice, chargée de la Coopération Bilatérale.



Direction Générale de la Modernisation, de la Documentation et des Archives.

Mme. Yasmina BELABBAS

Sous-Directrice, chargée de la Gestion des Bases de Données. Direction des Bases de Données.



Direction Générale de la Protection Civile.

Mme. Kheira BRADAI

Sous-Directrice, chargée des Risques Majeurs. Direction de la Prévention.



Direction Générale des Ressources Humaines, de la Formation et des Statuts.

Mme. Inès ABDELMOUMENE

Sous-Directrice chargée des Etudes et de la Programmation. Direction de la Formation.



Direction Générale des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques.

M. Djilali HAMMAM

Sous-Directeur, chargé du Suivi et de la Promotion du Mouvement Associatif. Direction de la Vie Associative.



Délégation Nationale aux Risques Majeurs.
Mme. Khokha BATOUCHE

Médecin, Colonel à la Protection Civile. Spécialiste en organisation des secours et de l'aide humanitaire, médecine d'urgence et de catastrophe.

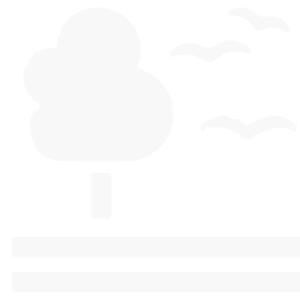


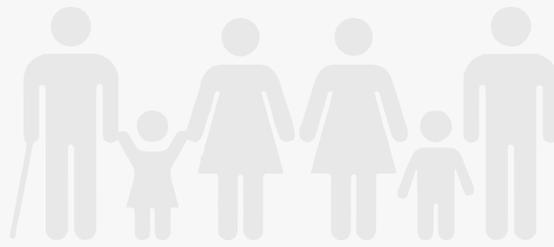
Direction Générale des Collectivités Locales.

Mme. Nahla KHEDDACHE

Sous-Directrice, chargée du Développement Humain. Direction du Développement Socioéconomique Local.

(*) La présente publication retrace les Ateliers de Lancement, national et locaux du CapDeL, qui se sont déroulés durant la période allant du 16 janvier au 8 avril 2017, période à laquelle le CapDeL est dirigé par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales (MICL). Le MICL devient Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT) le 17 août 2017 (Décret présidentiel n° 17-243).





**Recommandations des acteurs locaux
pour la mise en œuvre du CapDeL**

